

Sociétaires, ici, votre impact local se décide.



En choisissant d'être sociétaire, vous êtes devenu co-propriétaire d'une banque-assurance coopérative et régionale qui place l'Humain et le territoire au cœur de son action.

Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez, pour votre engagement à nos côtés et pour la voix que vous faites entendre. Votre participation donne du sens à notre action et guide nos décisions.

Ensemble, nous faisons vivre une banque-assurance coopérative, pour un impact local, au service de notre région et de celles et ceux qui y vivent.

4 bonnes raisons de participer à votre Assemblée Générale de SLE



Rencontrez les associations soutenues près de chez vous : en 2025, la Fondation a apporté son soutien à 99 projets associatifs solidaires. Découvrez celle qui a été élue « Coup de Cœur des Sociétaires » pour votre SLE !



Echangez avec vos administrateurs, les membres du Comité de Direction Générale, les collaborateurs de votre Caisse d'Épargne et les autres sociétaires.



Votez pour valider les comptes de votre SLE et vos nouveaux représentants



Profitez d'un moment de convivialité !

Club des sociétaires : s'engager, ça rapporte !



Bons plans, réductions, cashback⁽¹⁾ : découvrez tous les avantages du Club.

Parce que votre engagement compte, votre Club des sociétaires vous donne accès à un programme exclusif, conçu rien que pour vous !

Profitez d'avantages et de remises jusqu'à -34%⁽²⁾, toute l'année, sur de nombreuses grandes enseignes partenaires :

- **Bons d'achat** à utiliser en magasins ou en ligne partout en France.
- **Réductions immédiates** sur vos achats en ligne.
- **Bons plans** même pendant les périodes de solde.
- **Cashback⁽¹⁾** viré sur votre compte à chaque achat concerné par l'offre.

Accédez gratuitement à votre Club des sociétaires depuis l'application banxo ⁽³⁾

Téléchargez Banxo ⁽³⁾

(1) Cashback = remise après achat. Le versement du cashback est effectué sur le compte indiqué par le client, sous réserve de la confirmation de l'achat, de l'expiration du délai de rétractation, de l'absence de retour ou d'annulation et de l'éligibilité de l'achat à l'offre de cashback.

(2) Remise appliquée variant selon l'enseigne, pouvant aller jusqu'à 34%.

(3) Pour déposer de votre établissement Caisse d'Épargne, vous devez être abonné aux services de banque à distance de votre établissement Caisse d'Épargne. La version minimum iOS 13 ou Android 7 est requise sur smartphone et vous devez avoir une connexion Internet.

Coopérative pour un impact local

